



**EXAMEN PROFESSIONNEL
D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE**

**PROCES – VERBAL D'ADMISSION
Spécialité Espaces verts**

Le **mardi 25 juin**, le jury de l'examen professionnel d'adjoint technique principal de 2ème classe s'est réuni à 10h00 au Centre de Gestion, salle de réunion, afin d'examiner les résultats des candidats aux épreuves pratiques,

VU

- ✚ la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
- ✚ la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
- ✚ le décret n° 85-1229 du 20 novembre 1985, modifié, relatif aux conditions générales de recrutement des agents de la Fonction Publique Territoriale,
- ✚ décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoint techniques territoriaux.
- ✚ décret n° 2007-108 du 29 janvier 2007 fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des adjoints techniques territoriaux de 1^{ère} classe,
- ✚ arrêté du 29 janvier 2007 fixant la liste des options pour les concours d'adjoints techniques territoriaux de 1^{ère} classe en application de l'article 3 du décret n° 2007-108 du 29 janvier 2007 fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des adjoints techniques territoriaux de 1^{ère} classe.
- ✚ le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;
- ✚ l'arrêté n° 2023-69 du 11 juillet 2023 portant ouverture d'un examen professionnel d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe,
- ✚ l'arrêté n° 2023-143 du 19 décembre 2023 portant désignation des membres du jury de l'examen professionnel d'adjoint technique principal territorial de 2^{ème} classe,

Les membres du jury :



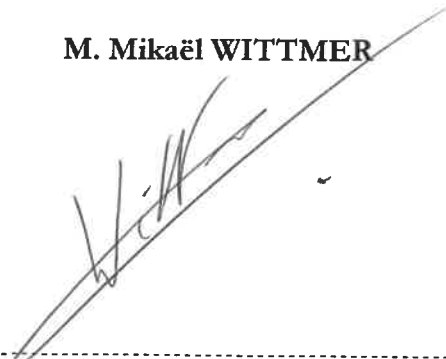

- M. Eric KOEBERLÉ, Maire de Bavilliers,
- M. Hervé FRACHISSE, Vice-Président du Centre de Gestion,
- M. Mikaël WITTMER, personnalité qualifiée,
- Mme Dominique CRAIMET, personnalité qualifiée,
- Mme Virginie GASPARD, fonctionnaire territorial de catégorie A,
- Mme Murielle SAGET, Représentante du Personnel de la CAP C

Le jury prend connaissance des résultats des candidats aux épreuves pratiques d'admission.

Après délibération, le jury décide, compte tenu des options et des résultats des candidats :

- de déclarer admis : (voir listes ci-jointes)

Le jury,

<p>M. Eric KOEBERLÉ</p> <p>Excusé</p>	<p>M. Hervé FRACHISSE</p> 
<p>Mme Virginie GASPARD</p> 	<p>Mme Dominique CRAIMET</p> <p>Excusée</p>
<p>M. Mikaël WITTMER</p> 	<p>Mme Murielle SAGET</p> 

**EXAMEN PROFESSIONNEL SUR EPREUVES D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE
2EME CLASSE**

2024-ADJT-4

REUNION DU JURY : ADMISSION DU 25 JUIN 2024

**Liste des lauréats
par ordre alphabétique
Spécialité(s) : Espaces verts**

Candidats		Spécialité	Seuil d'Admission
Monsieur	BILLOD Etienne	Espaces naturels, espaces verts	15,00
Monsieur	FOURNIER Jacques	Espaces naturels, espaces verts	15,00
Monsieur	GEORGES Florian	Espaces naturels, espaces verts	15,00
Monsieur	JACQUES Kilian	Espaces naturels, espaces verts	15,00
Monsieur	SCHWALM Jean Michel	Espaces naturels, espaces verts	15,00
Madame	VOLLMER Émilie	Espaces naturels, espaces verts	15,00

Liste arrêtée à 6 candidats